

## Conditions de participation au concours de médias sociaux

### Participation et déroulement : 1er au 4ème tirage au sort de l'Avent

1. L'organisateur du concours est Candy Hoover AG, Riedstrasse 1, 6330 Cham,  
1. Tél. 041 780 40 40 ; marketing.ch@haier-europe.com.
2. Peuvent participer tous les fans Facebook Haier, les followers Instagram, les followers LinkedIn ainsi que les non-fans et les non-followers âgés de plus de 18 ans et ayant une adresse de domicile en Suisse ou au Liechtenstein.
3. La période de participation est la suivante :
  - 1er tirage de l'Avent: 26.11.2022 00:00-23:59 heures
  - 2e tirage de l'Avent: 03.12.2022 00:00-23:59 heures
  - 3ème tirage de l'Avent : 10.12.2022 00:00-23:59 heures
  - 4ème tirage de l'Avent: 17.12.2022 00:00-23:59 heures.
4. L'énoncé des tâches de chaque concours est brièvement expliqué dans les posts correspondants. Le principe de base est le suivant :
  - Suivez-nous sur l'un de nos canaux : Instagram, Facebook, LinkedIn.
  - Aimez-le post du concours.
  - Commentez ce qui est demandé dans le post du concours.
  - Seules les participations complètes sur les canaux seront prises en compte. Par exemple, suivre la page Instagram, aimer le post sur Instagram et le commenter.
5. Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois. Plusieurs commentaires sur un même canal de médias sociaux ne donnent pas droit à d'autres participations. Il est permis d'augmenter ses chances en participant sur chaque canal.
6. Le gain sera mentionné dans le post. Au total, un produit sera tiré au sort par événement et par canal (Instagram, Facebook et LinkedIn). Un prix différent sera tiré au sort à chaque événement (Fresher Pad, HAWUKIT06, HDDW1012B, bon de valeur).
7. Nous nous réservons le droit de supprimer les contributions qui enfreignent les directives des médias sociaux, le droit suisse, le copyright et d'exclure l'auteur de la participation. Candy Hoover AG n'est pas responsable des contributions publiées par les participants dans le cadre du jeu-concours.
8. 8) Les éventuels impôts, taxes ou redevances générés par le gain sont à la charge de la gagnante ou du gagnant.
9. 9) La gagnante ou le gagnant sera annoncé(e) et informé(e) au plus tard une semaine après le tirage au sort par courrier. Après avoir été informé(e), le/la gagnant(e) dispose de trois jours pour s'adresser par e-mail à marketing.ch@haier-europe.com. Si une gagnante ou un gagnant ne se manifeste pas dans le délai indiqué, son droit au gain expire sans dédommagement et le gain est attribué automatiquement à une autre personne participante.
10. Les gagnants sont sélectionnés au hasard en fonction du tirage au sort.
11. Les prix ne peuvent être ni convertis en espèces, ni échangés.
12. L'envoi des gains se fait en règle générale par voie postale ou par DHL dans un délai maximum de 21 jours ouvrables après l'annonce des gagnants. Il ne sera livré qu'en Suisse et au Liechtenstein.
13. Candy Hoover AG organise la livraison du prix à l'adresse indiquée par le gagnant. Candy Hoover AG n'est pas responsable d'éventuelles inexactitudes dans les adresses indiquées par les gagnants et ne garantit pas que le prix parviendra aux gagnants à une date donnée.
14. En participant à ce tirage au sort, le participant accepte d'être lié par ces conditions. Ces conditions sont régies par les lois de la Suisse et du Liechtenstein.
15. 15) Haier traitera les données personnelles que vous fournissez à l'Organisateur dans le cadre et aux fins de l'administration de la Promotion, conformément à notre politique de confidentialité ([Politique de confidentialité | Haier \(haier-europe.com\)](#)), qui explique en détail comment Haier traite

les données personnelles et comment vous pouvez exercer vos droits en tant que personne concernée.

16. Cette initiative n'est en aucun cas liée à Instagram, Facebook ou tout autre canal tiers sur lequel elle est promue.
17. Nous nous réservons expressément le droit de modifier, d'adapter, de suspendre ou de mettre fin prématurément au concours en raison de circonstances particulières.
18. Dans la mesure autorisée par la loi, Candy Hoover AG ne sera pas responsable (i) de toute responsabilité découlant d'une annulation, d'un retard ou (ii) d'actes ou d'omissions de tiers ou (iii) de blessures causées par le Prix. (iii) pour des blessures causées par le Prix, sauf en cas de décès ou de dommages corporels dus à la négligence de Candy Hoover AG. Candy Hoover AG n'est pas responsable de toute indication de prix inexacte communiquée à un participant par une tierce partie dans le cadre de cette promotion. Les images ne sont fournies qu'à titre d'illustration et les couleurs et autres petits détails peuvent varier.
19. Le droit applicable est le droit suisse. Si l'une ou l'autre des conditions et réglementations susmentionnées est ou devient invalide, la validité des autres conditions de participation n'en sera pas affectée.

Cham, 24.11.2022